

<b>Numéro</b>	<b>DL200818-EW01</b>	 Illkirch-Graffenstaden
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Finances locales - Fiscalité	
<b>Objet</b>	Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2021	

---

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 28 septembre 2020

L'an deux mil vingt le vingt-huit septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

**Etaient présents :**

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, CLAUS Stéphanie, MASSE-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, FRIDLI Antoine, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, Conseillers

**Etaient excusés :**

- Madame Catherine BONN MEYER ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Madame Valérie HEIM ayant donné procuration à Madame Sylvie SEIGNEUR
- Madame Davina DABYSING ayant donné procuration à Madame Marie RINKEL

---

Nombre de conseillers présents :	32
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	22 septembre 2020
Date de publication délibération :	1 <sup>er</sup> octobre 2020
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	1 <sup>er</sup> octobre 2020

---

## II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

### **4. ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE POUR L'ANNÉE 2021**

L'article 171 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie a procédé à une refonte complète du régime des taxes sur la publicité.

Par délibération du 25 juin 2009, le Conseil Municipal de la Ville avait délibéré l'instauration de la taxe locale sur la publicité extérieure se substituant à la taxe sur emplacements publicitaires fixes.

Vu l'article L. 2333-10 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que la commune fixe par une délibération prise avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année précédant celle de l'imposition, les tarifs de l'année suivante ;

Vu l'article 9 de l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 qui reporte le délai pour prendre la délibération au 1<sup>er</sup> octobre 2020 ;

Vu l'article L. 2333-12 du code général des collectivités territoriales qui fixe les conditions d'indexation de ces tarifs au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année, soit 1,5 % ;

Les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 sont (par m<sup>2</sup> et par an) :

Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques : 48,60 €

Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques : 16,20 €

Enseignes inférieures ou égales à 7m<sup>2</sup> : exonération de droit

Enseignes inférieures ou égales à 12 m<sup>2</sup> : 16,20 €

Enseignes supérieures à 12 m<sup>2</sup> et inférieures ou égales à 50 m<sup>2</sup> : 32,40 €

Enseignes supérieures à 50 m<sup>2</sup> : 64,70 €

#### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **De fixer les tarifs 2021 de la taxe locale sur la publicité extérieure comme suit :**
  - Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques : 48,60 €
  - Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques : 16,20 €
  - Enseignes inférieures ou égales à 7 m<sup>2</sup> : exonération de droit
  - Enseignes inférieures ou égales à 12 m<sup>2</sup> : 16,20 €
  - Enseignes supérieures à 12 m<sup>2</sup> et inférieures ou égales à 50 m<sup>2</sup> : 32,40 €
  - Enseignes supérieures à 50 m<sup>2</sup> : 64,70 €

Numéro	DL200818-EW01	2/2
Matière	7.2.Finances locales - Fiscalité	

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
adopte la présente délibération.**

- Pour :**           **25** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN MEYER Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine
- Contre :**           **6** FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud
- Abstentions :**   **4** GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUX Rémy

**Pour extrait conforme  
Le Maire  
Thibaud PHILIPPS**

